



13^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ESCARÈNE 24 - 25 et 26 avril 2009

RÈGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

PROGRAMME DU RALLYE :

Parution du règlement :	Lundi	16 mars	2009		
Ouverture des engagements :	Lundi	16 mars	2009		
Parution du road-book :	Mardi	24 mars	2009		
Clôture des engagements :	Lundi	13 avril	2009	à minuit	
<hr/>					
Vérifications administratives :	Vendredi	24 Avril	de 15h00	à 20h00	Départ 2 ^{ème} étape : Dimanche 26 Avril à 15 mn après le dernier VHC
Vérifications techniques :	Vendredi	24 Avril	de 15h30	à 20h30	Arrivée 2 ^{ème} étape : Dimanche 26 Avril à 14h45
1 ^{ère} réunion du Collège :	Vendredi	25 Avril	à 19h30		3 ^{ème} réunion du Collège : Dimanche 26 Avril à 15h00
Publication des admis au départ :	Vendredi	25 Avril	à 21h00		Vérifications finales : Dimanche 26 Avril à 16h45
Départ 1 ^{ère} étape :	Samedi	25 Avril	à 15 minutes	après le dernier concurrent VHC	Publication des résultats : Dimanche 26 Avril à 17h00
Arrivée 1 ^{ère} étape :	Samedi	25 Avril	à 17h56		Fin délai de réclamations : Dimanche 26 Avril à 17h30
2 ^{ème} réunion du Collège :	Samedi	25 Avril	à 19h00		Remise des Prix : Dimanche 26 Avril à partir de 18h00
Publication des départs de la 2 ^{ème} étape :	Samedi	25 Avril	à 21h20		

ARTICLE 1 - ORGANISATION :

Définition : L'Association Sportive Automobile du Bâtiment et des Travaux Publics organise les 24 - 25 et 26 avril 2009 un rallye national dénommé : « 13^{ème} Rallye National de l'Escarène », conformément à la réglementation générale des rallyes FFSA. Le présent règlement a été approuvé par la FFSA : Permis d'organiser N° 16 en date du 23/12/2008 Et par le Comité Régional du Sport Automobile de la Côte d'Azur sous le N° 6 en date du 18/12/2008 Épreuve inscrite en catégorie NPEA

Comité d'organisation :

Président :	Jean-Jacques	MANUGUERRA	licence N°	9189
Vice-présidents :	Serge	LOMBARD	licence N°	4136
	Isabelle	LOMBARD	licence N°	4138
Secrétaire Général :	Olivier	GENDRE	licence N°	1250
Secrétaire Général adjoint :	Daniel	FINE	licence N°	40190
	Émile	MARRUCHELLI	licence N°	33963
Trésorier :	Zizou	MANUGUERRA	licence N°	9187
Trésorier adjoint :	Claudine	GENDRE	licence N°	1243

Membres :

Patrice	ANTONIAZZI	licence N°	130659	Cathy	HUBARD	licence N°	152602
Jérémy	BALDINI	licence N°	179017	Sandrine	JACCHERI	licence N°	150675
André	BAROLLE	licence N°	55043	Pascale	JAMIER	licence N°	182591
Georges	BERTOLA	licence N°	43602	Michel	LAMBOGLIA	licence N°	50486
Aimé	CABOS	licence N°	7836	Vincent	MARRUCHELLI	licence N°	53048
Nicole	CAGNOL	licence N°	163614	Laure	PAGNAC	licence N°	152603
Jean Pierre	DI ROSA	licence N°	27978	Philippe	PRADO	licence N°	56333
Magali	FERLAY	licence N°	182725	Jacques	ROCCA	licence N°	2647
Andrée	FINE	licence N°	110525	Colette	RONCALLI	licence N°	27704
Julien	FOTIA	licence N°	130082	Jean	RONCALLI	licence N°	19666
Fernand	GABRIEL	licence N°	55937	Gérard	SCHOENMAKERS	licence N°	169974
Jean Pierre	GIORDANO	licence N°	55718				

Tableau officiel d'affichage : À l'Algéco du Secrétariat, place CAMOUS à L'ESCARÈNE.

Tableau d'informations : Parc de regroupement de SOSPEL.

Secrétariat du Rallye : ASABTP 42 avenue Gallieni 06000 NICE Tél : 04.93.80.43.44 - Fax : 04.93.92.37.14.

PERMANENCE DU SECRÉTARIAT :

Tous les jours de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00, jusqu'au mercredi 22 avril 2009

PERMANENCE DU RALLYE :

Place CAMOUS à L'ESCARÈNE à partir du jeudi 23 avril 2009 à 14 h 00

1.1 OFFICIELS DE L'ÉPREUVE :

Président du Collège des Commissaires sportifs :

Membres :

Directeur de Course :

Directeurs de Course adjoints :

Chargés des relations avec les concurrents :

Directeurs d'Épreuves :

ES 1 - 4 - 7 - 10

ES 2 - 5 - 6 - 11

ES 3 - 6 - 9 - 12

Commissaires techniques :

Médecin Chef de l'épreuve :

Responsable FFSA comité (préfecture)

Responsable de la Publicité :

Responsable des commissaires :

Classement informatique :

Responsable PC temps :

PC temps :

Relations avec la Presse :

Responsable Sécurité radio dans les épreuves :

Philippe	CONSO	Licence N°	66
Marilyne	DUCARTERON	Licence N°	6804
Gérard	GHIGO	Licence N°	1967
Robert	GALLI	Licence N°	9206
Michèle	TURQUAY	Licence N°	6843
Marc	DUCARTERON	Licence N°	9003
Michel	BONZOM	licence N°	4090
Jean Pierre	DI ROSA	Licence N°	27978
Anthony	EMMANUELLI	Licence N°	7717
Jean Michel	HUREZ	Licence N°	51594
Alain	RAULT	Licence N°	16042
Pierre	GABELOTAUD	Licence N°	122222
Pierre	DOUSSAN	Licence N°	3634
André	BAROLLE	Licence N°	55043
Hervé	BRASSART	Licence N°	7192
Gérard	DAUMAS	Licence N°	5642
Patrice	ANTONIAZZI	Licence N°	130659
Philippe	PRADO	Licence N°	56333
Jérémy	BALDINI	Licence N°	179017
Marc	MAÏANO	Licence N°	37395

Jean-Jacques	MANUGUERRA	Licence N°	9189
Émile	MARRUCHELLI	Licence N°	33963
PATRICK	SOFT		
Isabelle	LOMBARD	Licence N°	4138
Sandrine	JACCHERI	Licence N°	150875
Bernard	NORMAND	Licence N°	1095
Jean-Jacques	MANUGUERRA	Licence N°	9189
Stéphane	OUDINOT	Licence N°	45980

Tous les officiels nommés dans ce règlement particulier, sauf les membres du collège des Commissaires sportifs, sont juges de fait.

1.2 ÉLIGIBILITÉ :

Le 13^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ESCARÈNE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2^{ème} Division Coefficient 3.
- Les Championnats et Trophées du Comité Régional du Sport Automobile PACA.
- Les Challenges ASABTP.

1.3 VÉRIFICATIONS : - Pas de convocation individuelle

Les concurrents seront convoqués par groupe, sauf les groupes F2000 et F2000 spécial qui seront convoqués par classe.

Groupe A et FA		Groupe R		Groupe F2000 et F2000 spécial	
Toutes les classes	de 15 h 00 à 16 h 15	Toutes les classes	de 17 h 00 à 17 h 30	Classe 11	de 17 h 30 à 18 h 00
Groupe N et FN		Groupe GT série		Classe 12	de 18 h 00 à 18 h 30
Toutes les classes	de 16 h 15 à 17 h 00	Toutes les classes	de 20 h 00 à 20 h 30	Classe 13	de 18 h 30 à 19 h 15
				Classe 14	de 19 h 15 à 20 h 00

Les vérifications administratives auront lieu Vendredi 24 avril 2009 à l'Algéco sur la place de l'Escarène (à coté du Parc fermé) de 15h00 à 20h00.

Les vérifications techniques auront lieu sous le chapiteau au même endroit de 15 h 30 à 20 h 30.

Dispositions particulières : Les voitures de course doivent être déchargées avant les vérifications techniques.

Le stationnement des remorques est interdit dans l'Escarène, obligatoire sur le parking à l'entrée de l'Escarène.

Parking des voitures d'assistance et visiteurs prévu sur le stade de football de l'Escarène (voir fléchage).

Contrôle final : Les éventuelles vérifications finales auront lieu sous le chapiteau. (Taux horaire 45 € TTC)

ARTICLE 2 – ASSURANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3 – CONCURRENTS et PILOTES :

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS :

Toute personne qui désire participer au 13^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ESCARÈNE doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, *avant le lundi 13 avril 2009 à 24 heures*. Les demandes d'engagement envoyées par télécopie, devront être confirmées par courrier, accompagnées du règlement, dans les 3 jours.

Le nombre d'engagés est fixé à 170 voitures maximum.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve si le nombre des engagés est inférieur à 80.

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS : Conforme au règlement standard FFSA

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

3.1.1.2 DROIT D'ENGAGEMENT :

Les droits d'engagement sont ainsi fixés : a) avec la publicité des organisateurs : 350 €

b) sans la publicité des organisateurs : 700 €

Une remise de 45 €. Sera accordée à tous les PILOTES licenciés ASABTP engageant et pilotant une voiture.

Les organisateurs rembourseront, sous déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée. Dans ce cas la retenue sera de :

- 20 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 40 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.1.3 ACCEPTATION : La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des droits d'engagement.

3.2 ÉQUIPAGES : Conforme au règlement standard FFSA

3.3 ORDRE DE DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 4 – VOITURES et ÉQUIPEMENTS :

4.1 VOITURES AUTORISÉES :

GROUPE R					
Classe 1	R1A	jusqu'à 1400 cm ³		R1B	1400 à 1600 cm ³
Classe 2	R2B	1400 à 1600 cm ³		R2C	1600 à 2000 cm ³
Classe 3	R3C	jusqu'à 2000 cm ³		R3D Diésel suralimenté	jusqu'à 2000 cm ³
				R3T Suralimenté	jusqu'à 1600 cm ³
GROUPE N et FN confondus					
GROUPE N			GROUPE FN		
Classe 1		jusqu'à 1400 cm ³		Classe 1	jusqu'à 1400 cm ³
Classe 2		1400 à 1600 cm ³		Classe 2	1400 à 1600 cm ³
Classe 3		1600 à 2000 cm ³		Classe 3	1600 à 2000 cm ³
Classe 4		Plus de 2000 cm ³		Classe 4	Plus de 2000 cm ³
GROUPE A et FA confondus					
GROUPE A			GROUPE FA		
Classe 5		jusqu'à 1400 cm ³		Classe 5	jusqu'à 1400 cm ³
Classe 5K	Kit-Car	jusqu'à 1400 cm ³		Classe 5K	Kit-Car jusqu'à 1400 cm ³
Classe 6		1400 à 1600 cm ³		Classe 6	1400 à 1600 cm ³
Classe 6K	Kit-Car – FRC – S1600	1400 à 1600 cm ³		Classe 6K	Kit-Car – FRC – S1600 1400 à 1600 cm ³
Classe 7		1600 à 2000 cm ³		Classe 7	1600 à 2000 cm ³
Classe 7K	Kit-Car	1600 à 2000 cm ³		Classe 7K	Kit-Car 1600 à 2000 cm ³
Classe 7S	S 2000	2000 cm ³			
Classe 8		Plus de 2000 cm ³		Classe 8	Plus de 2000 cm ³
Classe 8W	WRC	Plus de 2000 cm ³		Classe 8W	WRC Plus de 2000 cm ³
GROUPE GT Série : 2 roues motrices			GROUPE F 2000 et F 2000 spécial		
Classe 9		jusqu'à 2000 cm ³		Classe 11	Jusqu'à 1150 cm ³
Classe 10		plus de 2000 cm ³		Classe 12	1150 à 1400 cm ³
				Classe 13	1400 à 1600 cm ³
				Classe 14	1600 à 2000 cm ³

B RALLYES NATIONAUX : Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui répondent aux prescriptions de l'Annexe "J" du Code Sportif International pour les voitures du groupe A (y compris WRC, Super 2000, Kit-Car, Super 1600) *les voitures du groupe R (R1A, R1B, R2B, R2C, R3C, R3D, R3T)*, les voitures du groupe N et aux prescriptions de la FFSA pour les voitures des groupes F2000 (incluses les F2000 "Spéciales"), FRC, FA, FN, GT de Série. (voir tableau d'admissibilité Annexe 1)

Rappel : Les voitures à moteur atmosphérique dont la cylindrée nominale est supérieure à 3000 cm³ avec plus de 2 soupapes par cylindre sont interdites en Rallye.

Les voitures de la classe A8 portant sur la première page de leur fiche d'homologation FIA la mention « **THIS FORM IS NOT VALID IN GROUP A** » (cette fiche n'est pas valide en groupe A) sont admises en groupe A dans les Rallyes nationaux et régionaux.

4.2 PNEUMATIQUES : Conforme au règlement standard FFSA « *Interdiction de chauffer les pneus* »

4.3 ASSISTANCE : Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance ne peut se faire que dans les zones prévues à cet effet, et indiquées dans le road book.

En dehors de ces zones d'assistances, toute réparation et ravitaillement ne pourront se faire que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage sans assistance extérieure.

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ :

5.2 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE : non rachetable sera précisée ultérieurement par additif.

5.3 PUBLICITÉ FACULTATIVE : des organisateurs sera précisée ultérieurement par additif.

5.4 OBLIGATION : Chaque concurrent devra s'assurer de la bonne apposition des publicités pendant toute la durée du rallye. Une absence ou une mauvaise apposition des publicités obligatoires ou facultatives entraînera une pénalité de 160 € pour le 1^{er} constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive (suivant prescriptions générales FFSA).

ARTICLE 6 – SITES et INFRASTRUCTURES :

6.1 DESCRIPTION : Le 13^{ème} RALLYE NATIONAL DE L'ESCARÈNE représente un parcours de 316.400 km.
Il est divisé en 2 étapes, 6 sections et 30 secteurs de liaisons.
Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 136.800 km.

LISTE DES 12 ÉPREUVES SPÉCIALES :

Samedi 25 Avril 2009: 1^{ère} étape : L'Escarène - L'Escarène, parcours de 158.200 km comportant 6 ES. d'une longueur totale de 68.400 km.

ES 1 :	Col de Braus	→	La Cabanette	12.600 km
ES 2 :	Turini	→	La Bollène	10.700 km
ES 3 :	Loda	→	Col St Roch	10.900 km
ES 4 :	Col de Braus	→	La Cabanette	12.600 km
ES 5 :	Turini	→	La Bollène	10.700 km
ES 6 :	Loda	→	Col St Roch	10.900 km

Dimanche 26 Avril 2009: 2^{ème} étape : L'Escarène - L'Escarène, parcours de 158.200 km comportant 6 ES. d'une longueur totale de 68.400 km.

ES 7 :	Col de Braus	→	La Cabanette	12.600 km
ES 8 :	Turini	→	La Bollène	10.700 km
ES 9 :	Loda	→	Col St Roch	10.900 km
ES 10 :	Col de Braus	→	La Cabanette	12.600 km
ES 11 :	Turini	→	La Bollène	10.700 km
ES 12 :	Loda	→	Col St Roch	10.900 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ».

6.2 RECONNAISSANCES : Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6 DURÉE : La durée des reconnaissances est limitée à 3 jours les 18 - 19 et 23 Avril 2009.
Elles sont autorisées exclusivement de 08 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 20 h 00.
Le nombre de passages est limité à 3 maximum.
Des contrôles seront effectués.

6.3 CARNET DE CONTRÔLE : Conforme au règlement standard FFSA.

6.4 CIRCULATION : Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7 – DÉROULEMENT de L'ÉPREUVE :

7.1 DÉPART : Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du Rallye moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent VHC

7.2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES : Conforme au règlement standard FFSA.

7.2.11 SIGNES DISTINCTIFS DES COMMISSAIRES :

Commissaires de route	- chasubles jaunes
Chefs de poste	- chasubles oranges

7.3 C P - C H - EXCLUSION : Conforme au règlement standard FFSA.

7.4 CONTRÔLE DE REGROUPEMENT : Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 ÉPREUVES SPÉCIALES (E.S.) : Conforme au règlement standard FFSA.

7.6 PARC FERME : Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les voitures seront mises en parc fermé :

- à l'issue des vérifications au départ de l'épreuve (Place de l'Escarène), 10 mn maximum après les vérifications techniques.
- à la fin de la 1^{ère} étape.
- dès leur arrivée à la fin du rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

ARTICLE 8 – PÉNALITÉS – RÉCLAMATIONS – APPELS : Conforme au règlement standard FFSA .

ARTICLE 9 – CLASSEMENT : Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 - PRIX – COUPES :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Classement général	350 €	180 €	100 €
Classement classes			
de 1 à 5 partants	350 €		
de 6 à 10 partants	350 €	180 €	
de 11 partants et plus	350 €	180 €	100 €
Classement général féminin			
de 1 à 5 partants	350 €		
de 6 à 10 partants	350 €	180 €	
de 11 partants et plus	350 €	180 €	100 €

Dans les classes comprenant moins de 5 partants 50% des prix seront distribués.

Des coupes seront distribuées aux équipages classés.

Récompenses aux commissaires : 1 coupe par Association.

10.1 REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le Dimanche 26 avril 2009 à partir de 18 h 00 sous le chapiteau, place de l'Escarène.

**POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT,
SE REPORTER A LA RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA.**